

TEXTILES

Protocole portant maintien en vigueur de l'arrangement concernant le commerce international des textiles
Genève, le 9 décembre 1992

Signé par le Canada le 21 décembre 1992

Ratifié par le Canada le 31 mars 1993

Appliqué à titre provisoire à compter du 1^{er} janvier 1993

En vigueur pour le Canada le 31 mars 1993

RTC 1993/20

TEXTILES

Protocole portant maintien en vigueur de l'arrangement concernant le commerce international des textiles
Genève, le 9 décembre 1993

Signé par le Canada le 21 décembre 1993

TRAVAIL

Convention concernant les normes minima à observer sur les navires marchands (Convention de l'OIT 147)

Genève, le 29 octobre 1976

Ratifiée par le Canada le 25 mai 1993

TRAVAIL

Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (avec Annexes)

Ottawa, le 14 septembre 1993

Signé par le Canada le 14 septembre 1993

NOTE: Signé à Ottawa, les 12 et 14 septembre 1993, à Mexico, D.F., les 8 et 14 septembre 1993 et à Washington, D.C. les 9 et 14 septembre 1993